

Motion pour rétablir la gratuité du stationnement du Complexe sportif Claude-Robillard

Attendu que le Complexe sportif Claude-Robillard est un établissement unique et essentiel au sport de haut niveau et, par conséquent, attire des athlètes d'élite et visiteurs des quatre coins de la métropole et même du Québec ;

Attendu que le Complexe sportif Claude-Robillard regroupe une vingtaine de plateaux, l'aréna Michel-Normandin ainsi que divers terrains extérieurs ;

Attendu que se déroulent au Complexe sportif Claude-Robillard des compétitions, tournois, championnats, camps d'entraînements, camps de jour et autres ;

Attendu que le Complexe sportif Claude-Robillard est l'une des seules installations de calibre avec gradins en quantité suffisante qui permettent la tenue de compétitions importantes en termes de nombre de participants ;

Attendu que le transport en commun est inadapté pour plusieurs athlètes qui doivent transporter de l'équipement lourd ou encombrant, notamment pour les enfants, personnes enceintes et aînés et plus particulièrement en hiver ;

Attendu que le Complexe sportif Claude-Robillard accueille souvent des familles nombreuses qui doivent prendre deux voitures à cause de différents horaires d'entraînement ;

Attendu qu'il y avait, jusqu'au 2 septembre 2024, 324 places gratuites pour le public dans le stationnement municipal du Complexe sportif Claude-Robillard ;

Attendu que depuis le 2 septembre 2024, l'Agence de mobilité durable de Montréal s'est vu confier, par la Ville de Montréal, la gestion du stationnement municipal du Complexe sportif Claude-Robillard ;

Attendu que depuis le 2 septembre 2024, le stationnement du Complexe sportif Claude-Robillard est tarifé 24 heures sur 24, sept jours sur sept, au prix de 2,50 \$ l'heure et d'un maximum de 11 \$ par jour ;

Attendu que les stationnements municipaux d'établissements de même nature sont généralement gratuits ;

Attendu que la tarification du stationnement additionnée à la tarification des activités ayant lieu sur les plateaux sportifs pénalisent particulièrement les familles à faible revenu, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite ;

Attendu qu'il est prouvé que la pratique d'activités physiques de grande fréquentation pour les aînés contribue significativement à améliorer leur santé physique et mentale ainsi que leur intégration sociale ;

Attendu que plus de 4 500 jeunes et 115 employés participent aux camps de jour multisports au Complexe sportif Claude-Robillard ;

Attendu que les usagers réguliers et athlètes devront payer le même montant pour se stationner que leur abonnement au gymnase du complexe sportif (soit entre 37 \$ et 42 \$ par mois pour un abonnement annuel et 40 \$ par mois pour le stationnement), et que les athlètes d'élite peuvent généralement s'entraîner entre 15 et 30 heures par semaine ;

Attendu que les entraîneurs, arbitres et employés devront payer quasiment le même montant pour se stationner que leur indemnité pour le travail rendu sur le site ;

Attendu que la tarification du stationnement du Complexe sportif Claude-Robillard risque de dissuader les entraîneurs de spécialité et que les clubs qui accueillent ces derniers n'auront d'autre choix que de les rembourser à même leur financement ;

Attendu que la tarification du stationnement engendre des coûts supplémentaires importants pour les organisateurs d'événements, réduisant l'attractivité du Complexe sportif Claude-Robillard et risquant de priver la communauté d'événements sportifs de grande envergure, tout en pénalisant directement les participants ;

Attendu que ces événements sportifs nécessitent des dizaines de bénévoles à chaque édition et qu'il faudra que les clubs qui organisent les événements paient le stationnement de leurs bénévoles à même leur financement ;

Attendu que le comité consultatif mis sur pied en 2023 pour proposer un plan de travail afin de confier la gestion des stationnements du Complexe sportif Claude-Robillard à l'Agence de mobilité durable de Montréal n'était composé d'aucun organisme partenaire du complexe sportif. En fait, les acteurs concernés n'ont nullement été consultés en amont ;

Attendu que la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports a déposé au conseil municipal du 13 mai 2024 son rapport à la suite de l'examen de l'accès inclusif

de la population montréalaise aux plateaux sportifs et que sa première recommandation était de « Réduire les barrières économiques à l'accès aux plateaux sportifs » ;

Attendu qu'une des actions du *Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025* est d' « Accélérer la poursuite de l'étude de modèles de tarification sociale des services publics (transport collectif, sport, loisir, culture, etc.) » (action 1,16) ;

Attendu que la Ville de Montréal, pour conserver l'accessibilité aux activités physiques, demande une pratique de prix modiques des cours donnés par les organismes partenaires du complexe sportif ;

Il est proposé par Dimitrios Jim Beis, Maire de Pierrefonds-Roxboro ;

Appuyé par **Effie Giannou**, conseillère de la Ville du district Bordeaux-Cartierville;
 Alba Zuniga-Ramos, conseillère de la Ville du district Louis-Riel;

Que la Ville de Montréal s'engage à rétablir la gratuité du stationnement municipal du Complexe sportif Claude-Robillard ;

Que la Ville de Montréal retire la gestion du stationnement municipal du Complexe sportif Claude-Robillard à l'Agence de mobilité durable de Montréal ;

Que la Ville de Montréal augmente le nombre de débarcadères du stationnement municipal du Complexe sportif Claude-Robillard.